



**Mairie de Najac**  
**Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal**  
*(article L 2121-15 du CGCT)*

Date et heure de la séance :  
22 mai 2024 à 20h00

Président/Présidente (le maire ou en cas d'empêchement l'adjoint suivant l'ordre du tableau) :  
BLANC Gilbert

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	x			
BARRES Isabelle				x
BARTHEYE Pierre-Jean	x			
BLANC Gilbert	x			
CLOUZET Natacha	x			
DELERIS Suzanne	x			
GUIBAL Fabrice	x			
LAROUSSINIE Mathieu		RABAYROL Claude		
LE FLOCH Virginie	x			
MAZIERES Rémi		BLANC Gilbert		
MILLIAT Laurence	x			
POUX Charles	x			
RABAYROL Claude	x			
SOUVIGNET Jean-Régis	x			

Secrétaire de séance :  
SOUVIGNET Jean-Régis

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président/la Présidente de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui/elle et le/la secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- 34/2024 - Finances/Budgets : Affectation des résultats budget commune et budgets annexes
- 35/2024 - Ouest Aveyron Communauté : Convention de financement pour la mise en place de la SIL
- 36/2024-SMICA : Adhésion à la centrale d'achat
- 37/2024 - SIEDA : Adhésion au groupement d'achat
- 38/2024 - SIEDA : Transfert compétence « Eclairage public » de la commune
- 39/2024 - Culture : Ajout produits boutique Maison du Gouverneur
- 40/2024 - Piscine : Tarifs buvette 2024

41/2024 - Ressources humaines : Création de postes saisonniers 2024

42/2024 - Ressources humaines ; Autorisations spéciales d'absence

43/2024 - Ressources humaines : Prime Pouvoir d'Achat

44/2024 - Ressources humaines : Accroissement du temps de travail sur deux postes contractuels

45/2024 - Enfance/scolaire : Adoption des tarifs sociaux à la cantine

46/2024 - Enfance/scolaire : Participation aux frais de fonctionnement du centre de loisirs

Laurière

47/2024 - Urbanisme : Biens soumis à Droit de Prémption Urbain

### Adoption des délibérations

34/2024 - Finances/Budgets : Affectation des résultats budget commune et budgets annexes															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Madame Deleris propose l'affectation des résultats sur le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2023, en précisant que ces derniers n'ont pu être adoptés lors de la précédente réunion du Conseil Municipal avant leur validation par les services du trésor. Ces affectations sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS	
Sens des votes	Pour	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)				x										
	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0															

35/2024 - Ouest Aveyron Communauté : Convention de financement pour la mise en place de la SIL															
Adoptée : oui															



part au vote	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13															
Pour : 13															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

<b>37/2024 - SIEDA : Adhésion au groupement d'achat</b>															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Monsieur Bartheye propose l'adhésion de la commune de Najac au groupement d'achat proposé par le SIEDA, afin de permettre de réduire les coûts concernant les achats de matériel par le volume d'achats représenté par l'ensemble des adhérents au SIEDA et de simplifier ces mêmes achats. Il précise que cette adhésion n'est pas définitive Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13															
Pour : 13															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

<b>38/2024 - SIEDA : Transfert compétence « Eclairage public » de la commune »</b>															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															



part au vote	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13															
Pour : 13															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

<b>40/2024 - Piscine : Tarifs buvette piscine et Maison du Gouverneur 2024</b>															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Madame Milliat évoque les tarifs de l'ensemble des produits proposés à la vente à la piscine municipale et la maison du gouverneur (liste des produits en annexe). Le site proposera entre autre des maillots de bain. Pour les produits de consommation courante les circuits courts sont privilégiés. Les tarifs pour la saison 2024 seront identiques à ceux de la saison précédente</p> <p>Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p>															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13															
Pour : 13															
Contre : 0															
Abstention(s) : 0															

<b>41/2024- Ressources humaines : Création de postes saisonniers 2024</b>															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Monsieur Andrieu présente la création de plusieurs postes pour soutenir l'activité saisonnière de la commune.</p> <p>Ces postes sont régulièrement créés sur des durées déterminées, soit sur un mois, soit sur les deux mois d'été.</p> <p>-Adjoint administratif :</p>															

- du 12 au 30 juin 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **52 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **121.50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **139 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **6 heures**.

**-Adjoint Administratif :**

- du 10 au 30 juin 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **84 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **138,50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **118 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **19.50 heures**

**-Adjoint Technique :**

- du 14 au 30 juin 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **18 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **101.50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **103.50 heures**.

**-Adjoint Technique :**

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **111.50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **97.50 heures**.

**-Adjoint Technique :**

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **102 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **110 heures**.

**-Adjoint Technique :**

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps complet pour une durée globale de service de **73.50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **80.50 heures**.

**-Adjoint Technique :**

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **87.50 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **80 heures**.

**-Adjoint Technique :**

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **80 heures** ;
- du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024 inclus, à temps non complet pour une durée globale de service de **80 heures**.



N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0															

<b>43/2024-Ressources humaines : Instauration d'une Prime pouvoir d'achat</b>															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Monsieur le maire propose au conseil d'attribuer aux agents, conformément aux dispositions du décret du 31/10/2023, une prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle. Cette prime, visant à compenser partiellement les hausses du coût de la vie et notamment celles du poste énergie pour les foyers, a un caractère facultatif pour les communes. Il est proposé que la commune de Najac active ce dispositif et attribue, en fonction de la quotité horaire de chaque agent, une prime d'un montant maximum de 300 €, pour un coût total budgétaire de 4 600€ intégré au budget.</p> <p>Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p>															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												
Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0															

**44/2024-Ressources humaines : Accroissement du temps de travail sur deux postes contractuels**

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Monsieur Andrieu propose d'adopter les modifications suivantes considérant la nécessité de modifier les taux horaires de 2 emplois contractuels, à savoir l'adjointe du patrimoine pour la raison d'un accroissement des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale et l'adjointe technique pour des raisons d'accroissement des besoins en terme d'entretien des locaux de la commune.  
Ces modifications aboutissent à la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps complet à raison de 21,5 h /semaine ; la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 24 h hebdomadaires.  
La suppression des deux emplois modifiés par cette évolution horaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**45/2024-Enfance/scolaire : Adoption des tarifs sociaux à la cantine**

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Millat présente un projet de création de tarifs sociaux destinés aux enfants scolarisés à Najac et bénéficiant des services de la cantine scolaire.

Ce dispositif proposé par l'état aux communes rurales de moins de 1 000 habitants propose la mise en place d'une grille tarifaire progressive pour les repas de la cantine en fonction du quotient familial des familles. Cette grille tarifaire doit comprendre un minimum de 3 niveaux tarifaires, le premier niveau proposant des repas à 1 €/repas/par enfants l'état versant à la collectivité une participation de 3 €/repas/enfant bénéficiaire de ce tarif. Laurence Millat propose la mise en place de trois tarifs à savoir : 1, 3 et 3,5 € sachant que le tarif le plus élevé ne devrait pas ou peu concerner les familles najacoises.

Monsieur Rabayrol en son nom et au nom de Monsieur Laroussinie s'oppose à la mise en œuvre de cette tarification au motif qu'il créerait une disparité dans les usagers de la cantine. La majorité des présents soutenant que cette mesure est l'illustration d'une solidarité envers des familles aux revenus modestes. Cette délibération est adoptée par 11 voix pour et deux voix contre

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x		x	x	x	x		x
	contre								x					x	
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)		x												

Nombre de votants : 13

Pour : 11

Contre : 2

Abstention(s) : 0

**46/2024-Enfance/scolaire : Participation aux frais de fonctionnement de Centre de loisirs de Laurière**

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Millat propose de renouveler notre convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Loisirs de Laurière concernant les enfants et jeunes najacois participants à ce centre de loisirs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)		x											

Nombre de votants :13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0



**Informations :**

1. Monsieur le maire informe la population de la mise en place à compter de cette nuit de l'extinction de l'éclairage public à compter de minuit. Ce dispositif ainsi que les nouveaux équipements d'éclairage public doivent générer des économies d'énergie tout en nous permettant une programmation de l'éclairage saisonnière et tenant compte des différentes manifestations.
2. Jean-Régis Souvignet invite tous les najacois volontaires à venir participer à la journée de débroussaillage des chemins et au nettoyage des ruelles de notre village organisés par l'APANAJ et la mairie de Najac le samedi 25 mai prochain. Cette action citoyenne sera suivie d'un déjeuner convivial offert par la commune
3. ....

**Echanges avec les Najacois :**

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

**Fin de la séance de Conseil Municipal à : 21h 30.**

<b>Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :</b>

*(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)*

A Najac, le 4 juillet 2024

Le/la Secrétaire de séance,

Nom : Jean-Régis SOUVIGNET

Signature :



Publié le : 18 juillet 2024

Le Président/ la Présidente de séance,

Nom : Gilbert BLANC

Signature :



